Le petit saint-montais

Proverbe gascon

Julhet sense periglada, hami jamei ataisada.

Traduction:

Juillet sans orage (accompagné de tonnerre), famine jamais apaisée.

Trimestriel

Foyer Rural

SAINT-MONT

N° 64

ETE 2011

Editorial

Notre Village bouge !

Avec le printemps, chacun de nous a pu constater le renouveau à Saint Mont. Suite aux travaux d'assainissements, les rues de notre vieux village ont été refaites, lui donnant ainsi un nouveau caractère.

Chaque week-end, nos élus, maire en tête et quelques bénévoles ont pris pelles et pioches pour finaliser les branchements individuels au réseau collectif. La nouvelle mairie a résolument tourné le dos à l'ancienne, puisque la voilà désormais, installée chemin du Lamérot, près du tennis entièrement rénové.

Les dernières lignes électriques aériennes ont aussi disparu…

En ce printemps 2011, dans ce monde en révolution, notre petit village gascon trace fièrement sa route.

Claude Jauze

Le Petit Saint Montais est la revue des adhérents du Foyer Rural de Saint Mont et ne dépend pas de la mairie, même si vous pouvez lire les comptes rendus expurgés des conseils municipaux.

N'oubliez pas d'acheter votre carte du Foyer Rural (10€ par an et par famille) auprès de Bernadette BOUEILH *(dépôt journaux et gaz)* pour continuer à recevoir le Petit Saint Montais

Au sommaire

- Nouvelles de A à Z pages 2
- Album photos pages 3 à 5
- La Vie du Village pages 6 à 9
- La Fête du village pages 10 et 11
- Conseil Municipal pages 12 à 19
- Informations page 20

Nouvelles en bref de A à Z

Artisans :
Plusieurs artisans sont installés, pour leur travail, à Saint Mont.
Monsieur Molter, artisan plâtrier est installé depuis plusieurs mois. Ses activités : plâtres, staff, plafond suspendu…
06 79 64 67 27
Franck Massot qui a une entreprise de maçonnerie : 06 28 79 40 58 et bien sûr Thierry Labruffe : 05 62 69 62 58 spécialiste de l'électricité et qui rend de nombreux services au foyer rural.

ASSM a fêté ces 10 ans d'existence lors de son AG qui s'est tenue le lundi 6 juin à la Maison des Associations.
Les permanences ont lieu tous les **lundi de 10h à 12h**. à la Maison des Associations (Voir page 20)

Commerces : Un boucher ambulant et Émilie (fruits et légumes) sont présents tous les mercredi à partir de 11h, devant le foyer. Le jeudi soir à partir de 18h le pizzaïolo vous attend devant la Maison des Associations. Vous pouvez lui commander vos pizzas au
06 47 29 33 14.

Conseil municipal.
Les prochains conseils municipaux auront lieu les **mercredi 8 juin, 6 juillet et 3 septembre 2011.**

Crottes de chiens : Encore un effort pour les propriétaires. Ils **doivent ramasser** les crottes de leurs chiens dans le vieux village.

Joyeux compagnons : Le club des Joyeux compagnons organise son loto annuel le 23 octobre.
Le club compte sur votre générosité pour lui donner des lots.

Mairie : Petit rappel :
Les horaires d'ouverture au public sont : le mardi de 14h à 17h, le mercredi de 10h à 12h, le jeudi de 14h à 17h et le samedi de 10h à 12h.

Photo : n'oubliez pas de vous inscrire pour faire l'album du village. Tel : 05 62 69 73 37 ou
05 62 69 65 34

Fête du vin 2011 en photos

De la préparation des lieux, des repas, avec une partie de l'équipe, à la mise en perce en passant par les différentes activités voici un résumé photographique de la dernière fête du vin

Fête du vin 2011 en photos …la suite

Cette année la Fête du Vin a été une totale réussite.
Nous avons eu un temps parfait et de nombreux visiteurs sont venus appréciés les produits locaux et l'ambiance du village grâce aux différentes animations (mise en perce, bandas, expositions diverses, marché d'artisans…) Sans oublier nos petits écoliers.

L'album photos ..2ème trimestre 2011

Ce dimanche 8 mai nous avons fêté la Victoire de 1945. Cette cérémonie a été suivi d'un apéritif au Foyer. Lors de cet apéritif Monsieur le Maire et Jacotte Feugère, Présidente de l'ASSM ont remis aux bénéficiaires leurs diplômes de secourisme. Nous espérons toutes et tous que nous n'aurons jamais à nous en servir.

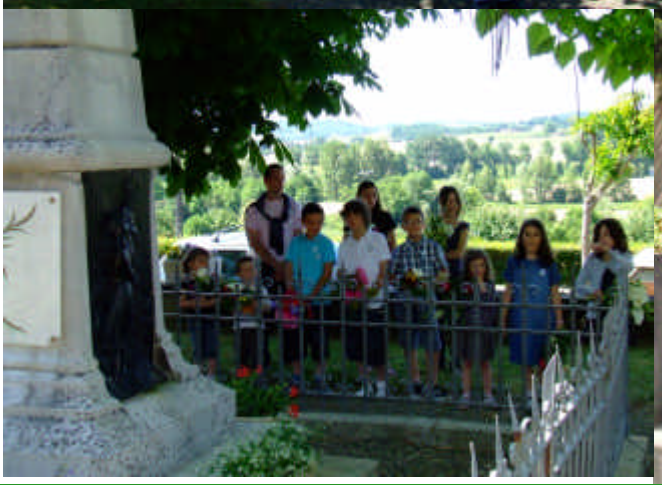

La soirée des écoles (voir p 9)

L'album photos 2ème trimestre 2011

Quelques photos, de l'élagage des arbres du Coustous, la réfection de l'assainissement, la commission fleur qui décore le village, sans oublier la nouvelle signalétique.

L'album photos 2ème trimestre 2011

La préparation du char

Le parking du village. Attention il faut savoir se garer entre les lignes blanches !!! et ne plus utiliser les rues du village comme parking

La fête des voisins au village (25 mai)

Cette photo a été prise au quartier Boutillet . Si le «propriétaire» est retrouvé il encourt une amende de 350 €.

Serge B, Robert D et Robert L sont qualifiés pour le concours fédéral de pêche qui se tiendra le 12 juin à Eauze

Le 2 juin 2011 - défilé du char

Les futures fêtes 2011

Les Charmettes en fête

Samedi 2 juillet

A partir de 17h30 venez nombreux faire la fête : jeux pour les enfants, exposition et vente des travaux et à partir de 18 h spectacle. Animation non stop dans le parc : bandas….

Menu à 11 € 'Un verre de punch, melon, salade de gésier, rouelle de jambon grillé, frites et pâtisserie.

Un bal disco terminera cette journée.

Fête du quartier du Cos

Comme il est de tradition, le quartier du Cos vous donne rendez vous le :

Samedi 30 juillet 2011

pour son incontournable fête de quartier avec le programme habituel :
dès l'après midi jeux de pétanque, de foot, carte aux trésors pour les enfants, jeux de quilles.
A partir de 20 heures un repas grillades animé
(Sans oublier l'immanquable tir à la corde).
Alors retenez bien cette date,
Nous vous attendons nombreux !!!
Des affiches circuleront dans les familles.
Fabrice Courtade

La Vie du Village

Samedi 14 mai, une soirée jazzy animait le foyer de Saint-Mont.

Cette soirée était organisée par l'association des parents d'élèves du R.P.I. : Saint-Mont – Lelin Lapujolle et Saint-Germé, afin d'aider les équipes enseignantes à financer diverses activités, voyages, achat matériel….

Nous étions accompagnés par les élèves-musiciens en classe de 4ème du collège de Marciac.
Nous avons assisté à une magnifique démonstration de jazz.
Un grand MERCI à vous qui étiez présents et également à tous ceux et celles qui se sont mobilisés pour vous offrir cette soirée.

Nous vous donnons rendez vous pour les manifestations à venir……

L'équipe organisatrice.

Une petite fille est née le 15 avril au domicile de Sylvie et Sylvain Duvignau. Elle s'appelle Callune et à la naissance elle pesait 4kg150.

Toutes nos félicitations à Marie-Claude et Robert les grands parents sans oublier évidement l'arrière grand père Charles et toute la famille.

Paul est né le 22 mai à 13h18. Christelle Cazalaa et Pierrick Bonnet, sa Maman et son Papa et son frère Léo sont très heureux
Bien sûr nous adressons toutes nos félicitations aux arrières grands parents Eloi et Ginette à la grand-mère Christine au tonton Joé, ainsi qu'à Josiane et Heimiti.

SAINT MONT EN FETE
25, 26 et 27 juin 2011

Samedi 25 juin

9h00 Concours de pêche local Suivi d'un apéritif et de la remise des prix.

16h00 Jeux pour tous dans le village (nombreux lots)

Concours de quilles toute la journée

21h00 Apéritif et Bodéga avec la banda « »
10 € : menu :

Structure gonflable gratuite pour les enfants

23h00 Bal avec « »
Concours de quilles durant la soirée

04h00 Clôture de la soirée avec le casse croûte offert par le Foyer Rural

Soirée sécurisée

Dimanche 27 juin

11h00 Célébration religieuse avec les Echos de l'Adour

12h00 Apéritif concert avec les Echos de l'Adour devant la Mairie.

17h00 Finale du concours de quilles

19h00 Apéritif

21h00 Bal Retro avec l'orchestre «Musette 2000»

(à minuit Tourin offert)

Lundi 28 juin

9h00 Randonnée : départ de la Maison des Associations

12h00 Déjeuner* sur l'esplanade devant la Mairie (en cas de pluie au foyer) ** apéritif, salade, grillades, légumes dessert surprise, café digestif - vin compris-*

Prix 12 € adulte, enfant 6 €
Inscriptions avant le 20 juin
au 05 62 69 65 03

15h00 Concours de pétanque Loto...

20h00 Escoubasso

Qui fait quoi ?

Samedi 18 juin : (18h00) **Pose des guirlandes au village**

COURTADE Xavier et Romain, JEGUN Jean-Pierre et Tristan, LABRUFFE Thierry, Pierre PETIT, FAURE Sébastien

Vendredi 24 juin : **Montage chapiteau et Récupération de barrière au silo (9h00)**

BOUEILH Serge, BOUEILH Michel, COURTADE Xavier et Romain, LEPELLETIER André, TOLLIS Christian, FAURE Sébastien, LABRUFFE Jean-Louis, COURTADE Camille et Fabrice, DUBOS Jacques, DEZORTHES Daniel

Préparation des brochettes (à partir de 19h00)

BOUEILH Gisèle et Roselyne, BOUEILH Betty, FAURE Christine, HARDUYA Nathalie, JEGUN Fabienne, LABARRERE Paulette, LABRUFFE Isabelle, LAGARDE Michèle, LAPORTE Nathalie, MAZOYER Annie et Dominique, PETIT Chantal, DOUBRERE Isabelle,

Un repas suivra dans la soirée offert aux travailleuses et travailleurs (!!!)

Samedi 25 juin : **Concours de Pêche (9h00)**

BOUEILH Michel et Serge, COURTADE Xavier, COURTADE Camille, MORATELLO Marcel et TOLLIS Christian

Préparation Bodega (14h00)

JEGUN Jean-Pierre et Fabienne, LABARBE Jean-Jacques, Yolande, LABRUFFE Isabelle, LAPORTE Arnaud, MAZOYER Dominique, PETIT Michel, LABORDE Geneviève

Bodega (à partir de 20h00)

4 cuisiniers 20h00 à 23h00 : LABARBE J-Jacques, HARDUYA Patrick, FAURE Sébastien, MAZOYER Dominique, 23h00 à xxh00 : BOUEILH Joël, LABARBE Jean-Jacques, MAZOYER Dominique
2 à la friteuse : BOUEILH Philippe et PETIT Michel - 11 *serveurs / préparateurs / débarrasseurs* : BOUEILH Gisèle et Roselyne, FAURE Christine et Camille, HARDUYA Nathalie, JEGUN Fabienne, LAPORTE Nathalie et Arnaud, PETIT Chantal, BARON Christelle, COURTADE Romain LABRUFFE Isabelle

Buvette Bodega

de 20h00 à 24h00 : CANTAU Coralie, ITASSE Alex, JEGUN Jean-Pierre, Tristan et Jean Baptiste, COURTADE Xavier et Fabrice, MAZOYER Annie - *Responsables caisses* : LABORDE Geneviève, LAGARDE Michelle et LABARBE Yolande
de 24h00 à xxh00 : JEGUN J-Pierre, LABRUFFE Thierry et le Bureau.

Buvette Foyer

DUBOS Jacques, SARRAT Sylvie, COURTADE Fabrice, Yannick et Loïse, LABRUFFE Isabelle
Responsable caisse : DUBOS Aline

Dimanche 26 juin : **Préparation apéritif (10h00)**
Service apéritif : le Bureau
Buvette bal rétro : le Bureau

Nettoyage durant ces trois jours : (Samedi matin, dimanche matin et lundi matin) :
Le Conseil municipal (ceux qui ne veillent pas le soir) et BEAUDU Kléber et les autres

Lundi 27 juin : **Installation des tables :**

BOUEILH Michel, Serge, Joël, COURTADE Xavier, COUTURE Michel, COURTADE Camille, DUBOS Jacques, LABRUFFE Jean-Louis, MORATELLO Marcel, TOLLIS Christian

Aux entrées : JEGUN Fabienne et HARDUYA Nathalie

Buvette Apéro (12h00) : BOUEILH Philippe, BOUEILH Joël, HARDUYA Patrick, LABRUFFE Thierry

Service : BOUEILH Roselyne, FAURE Sébastien, HARDUYA Nathalie, JEGUN Fabienne, LABRUFFE Isabelle, LAPORTE Arnaud et Nathalie, COURTADE Xavier et Romain, ICETA Jordane, LABORDE Geneviève...

En direct du conseil municipal

Jeudi 10 mars 2011

Fête du vin

Le Maire rappelle que la fête du vin se déroulera les 25, 26 et 27 mars 2011. Il fait état d'un échange d'e-mails avec Madame Françoise LABORDE pour les dernières mises au point. La cérémonie de la mise en perce aura lieu dans le parc du monastère et le plateau technique se trouvera sur la plateforme haute (entre les escaliers et la porte d'entrée du bâtiment). L'accès du public se fera donc par le chemin latéral. Un fléchage sera organisé en conséquence. Par contre, à l'issue du spectacle, les spectateurs pourront ressortir par le chemin de l'église.

Déménagement de la mairie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 2 juin 2010 l'Etat-Civil et les autres services municipaux avaient été transférés à la maison des associations suite aux travaux engagés à la mairie.
Cette maison était devenue la marie annexe.
La réception des travaux de l'actuelle mairie a été effectuée le 27 janvier 2011 et le déménagement a pu avoir lieu au début du mois de février. Monsieur le Maire propose donc de supprimer la mairie annexe, de transférer l'Etat-Civil et les autres services municipaux dans la mairie réhabilitée. L'adresse de cette mairie devient :
Chemin du Lamérot – 32400 SAINT-MONT puisque l'accès s'effectue dorénavant par cette voie communale (au lieu de la D 946).
Après avoir écouté cet exposé et constaté le fonctionnement opérationnel de la mairie réhabilitée, le conseil municipal délibère à l'unanimité et approuve la fermeture définitive de la mairie annexe.

Préparation budgétaire

M. le Maire donne au conseil municipal un tableau récapitulant le compte administratif 2010 et le budget primitif 2011. Certains chiffres manquent pour préparer le budget et il ne peut s'agir que de grandes orientations budgétaires. Le maire propose au conseil municipal que l'investissement porte sur deux points :

a) l'aménagement de terrains constructibles et notamment le projet d'aménagement du terrain municipal de Pascalot

Monsieur le Maire expose les orientations du budget 2011. Il rappelle que dans la section investissement il convient de réserver une somme nécessaire pour aménager le terrain municipal acquis l'an passé d'une superficie de 9.000 m². Les demandes de constructions neuves sur Saint-Mont sont importantes et dans le souci de pérenniser les effectifs de l'école, il est souhaitable que de jeunes couples puissent venir s'installer. Dans ce cadre-là, la réalisation d'un lotissement communal ne répond pas aux attentes des futurs acquéreurs. Il est donc préférable d'étudier d'autres types d'aménagement. Le maire propose au conseil municipal d'être assisté par un cabinet pour cette étude.
Après avoir écouté cet exposé, le conseil municipal délibère à l'unanimité et :

- approuve cette démarche,
- demande au maire de mettre en place la procédure d'étude,
- autorise le maire à signer tous documents afférents à ce projet.

b) la fin des équipements de l'actuelle mairie

Monsieur le Maire expose les orientations du budget 2011. Il rappelle que dans la section investissement il convient de finir d'équiper la mairie aujourd'hui opérationnelle. Doivent être achetés du mobilier, des panneaux d'affichage extérieurs, de la signalétique pour le nouvel accès de la mairie.
Il propose au conseil municipal d'étudier les différentes propositions.
Après avoir écouté cet exposé et étudié les différents devis proposés, le conseil municipal délibère à l'unanimité et :choisit :

- fournitures de tables : MAT ECO pour un montant HT de 790,00 €
- fourniture de panneaux d'affichage : MAT ECO pur un montant HT de 2.445, 27 €
- fourniture de panneaux : BG SIGNALISATION pour un montant HT de 1.589,39 €

Puis autorise le maire à passer les commandes nécessaires et à engager les dépenses
Puis pour financer ces achats, il propose

c) de nouvelles dépenses d'investissement 2011

Vu la délibération n° 2011/004 du 12 janvier 2011 relative à l'engagement de la somme de 4.590 € aux chapitres 21 ;
Vu la délibération n° 2011/012 de ce jour relative à l'acquisition d'équipements pour la mairie ;
Vu l'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 Janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation a prévu
En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 Mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits ".
Compte tenu de ces dispositions, monsieur le maire propose d'engager, liquider et mandater les dépenses suivantes d'investissement avant le vote du budget primitif de 2011 :

- fournitures de tables : MAT ECO pour un montant HT de 790,00 €
- fourniture de panneaux d'affichage : MAT ECO pur un montant HT de 2.445, 27 €
- fourniture de panneaux : BG SIGNALISATION pour un montant HT de 1.589,39 €

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 21 du budget primitif pour un montant de 5.771,00 € TTC

Pour mener à bien ces projets d'investissement, le maire, toujours à la lecture du tableau, propose que la somme de 80.000 soit affectée à la ligne « Virement de section ».

Enfin, dans la partie «reste à réaliser », il signale que dans les travaux liés à la mairie, l'entreprise ABC Carrelage n'est plus opérationnelle et que le fonds de garantie sera retenu ; le tapis de sol que cette entreprise devait fournir sera pris directement à SIDV (société montoise) et payé directement puisque le prix d'achat (560 € HT) est inférieur au fonds de garantie retenu.

Travaux à effectuer

Le maire rappelle le problème soulevé lors du dernier conseil municipal, à savoir l'entretien des arbres plantés sur les coustous ; Il s'agit de les élaguer afin de les renforcer. Ces arbres pourraient ainsi mieux s'enraciner et soutenir la terre et donc le talus. Les membres du conseil municipal discutent du bien fondé de cette opération. Le devis de TURSAN ADOUR ELAGAGE est présenté et adopté. Il faudra toutefois avertir monsieur LANAVE, propriétaire d'une partie de ce talus, de ces travaux d'entretien.

Défibrillateur

Marie-Claude DUVIGNAU présente les différents devis de boîte pour mettre le défibrillateur. Il s'agit de trouver l'emplacement le plus judicieux. Le choix du hall du foyer semble faire l'unanimité. Se pose la question du vol ; mais très vite, il s'avère que les boîtes sont toutes avec des alarmes et que de toutes façons un défibrillateur inaccessible est inutile … Cette question et ce choix de boîte seront tranchés lors du conseil municipal suivant.

Point sur les commissions

6/1 Cadre de vie

Jacotte FEUGERE évoque le problème de la distillerie qui existe depuis 1999. Le maire précise qu'un CODERTS a eu lieu sans qu'il soit convoqué. Il a donc demandé rendez-vous au secrétaire général de la Préfecture pour pouvoir évoquer le problème de fonctionnement de la distillerie : pollution visuelle, pollution olfactive, impact sur la santé ... Le secrétaire général, par voie téléphonique, l'a convié le mardi 15 mars 2011, à 16 heures, salle Armagnac de la préfecture, à la rencontre organisée entre les services de la préfecture, la DREAL et madame CHAUVET. Le maire a accepté de s'y rendre accompagné de l'animatrice de la commission, Jacotte FEUGERE.

6/2 Embellissement

Isabelle LABRUFFE fait appel à sa commission pour nettoyer les parterres du village avant la fête du Vin.

6/3 Carte communale

Joël BOUEILH précise que certains services n'ont pas tout à fait fini leurs études. Toutefois, il précise que le projet d'aménagement de Pascalot peut être lancé puisque ce terrain se situe en future zone constructible. A ce propos, le maire précise que le syndicat cantonal d'électrification a inscrit la dépense de renforcement du réseau dans son budget. C'est donc une bonne nouvelle pour le quartier du Boutillet qui pourra voir une augmentation de la puissance électrique, un renforcement du réseau et donc la fin des baisses de tension.

6/4 Social

Les diplômes de PSC1 sont arrivés ! la commune compte de nombreuses personnes formées et notamment tout le conseil municipal et tous les employés communaux. Il faut donc arrêter maintenant une date pour un apéritif et une remise de diplômes à l'ensemble des stagiaires.

6/5 Personnel

Rien à signaler

6/6 Sécurité

Le plan de prévention des risques est relancé. Jacotte FEUGERE s'est indignée que les pastilles d'iode soient stockées à Plaisance-du-Gers. Le délai est trop long pour aller les chercher en cas d'alerte nucléaire. Il convient donc de demander à ce que le dépôt soit à Riscle. Le maire en fera part lors du prochain conseil communautaire au conseiller général et président de la communauté de communes, Guy DARRIEUX.

6/7 Travaux

Jean-Pierre JEGUN signale que les raccordements à l'assainissement collectif avancent bien. Des corvées sont organisées le samedi et pour l'instant il souhaite se consacrer uniquement à ce projet.

6/8 Tourisme

Le projet du sentier de l'Adour avance vite. Il s'agit de réaliser le tronçon RISCLE / SAINT-MONT (50.000 € de budget). L'arrivée se fait aux communaux et le syndicat de gestion de l'Adour souhaite que le projet aboutisse avant juin 2011. Il faut donc refaire les toilettes, aménager des aires de stationnement et prévoir l'implantation de tables de pique-nique achetées par ce syndicat. Pour l'instant, il nous faut finir ce qui est commencé et ce point sera abordé après la fête du vin, au prochain conseil municipal.

6/9 Finances

Le budget ayant été présenté dans ses grandes lignes,

sont abordées les subventions aux associations avec des demandes diverses. En règle générale, les subventions existantes sont reconduites. Doivent se rajouter :
1.000 € à l'école de musique de Riscle, 100 e à la Banque alimentaire, la subvention pour ALFA 32, la subvention au fonds d'aide du conseil général.
(Ces deux dernières subventions sont calculées en fonction du nombre d'habitants)
Est supprimée la subvention à l'Office de Tourisme puisqu'il est pris en compte par la CCMVA.
Est refusée la subvention à l'association qui organise le passage de la transhumance.

Questions diverses

Monsieur le maire lit plusieurs courriers :

Demande de PIZZA VENEZIA pour avoir accès le jeudi à une prise électrique (lumière et réfrigérateur). L'accord est donné.

Ligue de l'enseignement :

Objet : Adhésion à la Ligue de l'Enseignement Public du Gers

Monsieur le Maire lit au Conseil Municipal une lettre de la Ligue de l'Enseignement Public du Gers qui propose d'être l'association gestionnaire de jeunes accomplissant un service civique. Il s'agit sur un programme bien défini d'employer dans ce cadre-là une personne pendant une durée d'emploi limitée sur des missions qui ne correspondent pas à un emploi salarié existant. Le Maire trouve que le thème « Mémoire et Citoyenneté » est un thème intéressant pour la municipalité puisqu'il faudrait assurer une conservation des vieux registres d'Etat civil par leur numérisation et une meilleure compréhension de la citoyenneté par des recherches de terrain. De plus, l'accompagnement des personnes qui élaborent leur arbre généalogique semble pertinent. Il souhaite que ce projet puisse aboutir.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à :

- affilier la commune à la Ligue de l'Enseignement Public du Gers,
- monter un projet « mémoire et Citoyenneté » permettant le recrutement d'un jeune en service civique,
- signer tous documents pour l'adhésion à l'association et pour l'élaboration du projet.

Plaimont : Le maire annonce au conseil municipal que Joel BOUEILH, depuis l'assemblée générale du 4 mars 2011, est président de PLAIMONT en remplacement de Bernard BONNET.

Circulation routière : La demande d'inversion du sens de circulation concernant le chemin du Lamérot est abordée. C'est beaucoup trop dangereux lorsque les champs sont plantés (tourne à gauche) et de plus au niveau du foyer, il existe un goulet d'étranglement qu'il vaut mieux prendre au départ qu'à l'arrivée. Refus du conseil municipal.

Promotion : La secrétaire de mairie avait souhaité devenir rédactrice (cadre B) par liste d'aptitude. La commission administrative paritaire départementale, au niveau du Centre de gestion du GERS, n'a pas retenu cette option et propose un avancement, toujours dans le cadre C, comme adjoint administratif principal première classe. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette promotion à compter du 1er janvier 2011.

Chemin de randonnée : Régine CHAPEL a offert à la commune un magnifique panneau indiquant le chemin de randonnée « Entre Vignes et Adour ». Le conseil municipal a tenu à la remercier sincèrement.

La séance est levée à 23 heures.

Mercredi 6 avril 2011

M. le Maire ouvre la séance à 21h00 et donne lecture du procès verbal de la dernière séance. Il est adopté à l'unanimité.

Occupation du sol par France Telecom

Vu le décret du 27 décembre 2005 définissant les montants des redevances dues par France Télécom.
Considérant que ces taux sont revalorisés chaque 1er janvier.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les redevances maximales d'occupation du domaine public routier à savoir pour 2011 :

ARTERE AERIENNE	6.197 kms	49.29 €	305.45 €
ARTERE SOUTERRAINE	1.16 kms	36.97 €	42.88 €
EMPRISE AU SOL	1 m²	24.64 €	24.64 €
		TOTAL	372.97 €

Soho Solo

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a adhéré à l'opération Soho Solo initié par la Chambre de Commerce et de l'Industrie.
Toutefois, la Communauté des Communes a maintenant la compétence pour cette adhésion et donc la facture de 200 € pour l'année 2011 lui sera transmise.

Citerne

Christian TOLLIS a rencontré Joël FOURGEAUD pour connaître les règles en matière de sécurité incendie (règles des 200 m, des 400 m ….). Il est nécessaire d'installer une citerne souple et tant qu'à faire utile pour les deux lotissements. La subvention sénatoriale aidera au financement à hauteur de 5.000 € H.T.

Accessibilité de l'église

Le maire rappelle que tous les bâtiments ou services publics doivent être accessibles avant 2015. A ce jour, seule l'église n'est pas accessible. Il a demandé un devis à l'entreprise Claverie pour une pente inclinée et un parking spécial personnes handicapées.

En direct du conseil municipal

Le conseil municipal trouve le montant trop élevé (21.000 € H.T.) et ne retient pas le projet. Christian TOLLIS rajoute que la communauté des communes a mandaté un cabinet d'études pour étudier cette accessibilité. Le maire propose aussi qu'un courrier soit adressé à l'architecte des bâtiments de France pour connaître sa position sur les futurs aménagements.

Lotissement Pascalot

Il s'agit détudier le projet d'aménagement. Monsieur le Maire a donc demandé au cabinet LACOSTE de venir le rencontrer pour une étude. Il s'agit d'un projet d'aménagement comprenant une partie PVR.

Point sur les commissions

6/1 Cadre de vie

Jacotte FEUGERE demande si un courrier faisant suite à la rencontre avec le Secrétaire Général au sujet de la distillerie a été adressée à la mairie. A ce jour, est attendu l'arrêté complémentaire exigeant une étude technico-économique.

Le courrier de GAMA répondant à quelques questions du conseil municipal de Saint-Germé a été lu. Jacotte FEUGERE s'interroge sur le contenu et les non-réponses à certaines questions.

6/2 Embellissement

Rien à signaler

6/3 Carte communale

Joël BOUEILH précise que la réunion aura lieu le mardi 12 avril 2011 à 14h00 avec les différents services.

6/4 Social

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : L'ensemble des aides a été voté et distribué. Les comptes seront bientôt épurés à ce niveau.

PSC1 : Le choix d'une date pour remise des diplômes est toujours à l'étude.

6/5 Personnel

Rien à signaler

6/6 Sécurité

Le listing des familles a été établi. Lecture en est fait pour vérifier si aucun habitant n'a été oublié.

En question diverse, est évoquée la sortie latérale de la mairie où une jardinière doit être positionnée pour éviter les chutes.

6/7 Travaux

Jean-Pierre JEGUN signale que les raccordements à l'assainissement collectif avancent toujours.

6/8 Tourisme

Le projet du sentier de l'Adour est porté par le syndicat de gestion de l'Adour. Est proposé au vote le choix du nom. Finalement est retenu le terme : SENTIER DE L'ADOUR à l'unanimité. La phase RISCLE / SAINT-MONT démarre.

6/9 Finances

Un rappel est fait des orientations budgétaires faites lors du précédent conseil municipal et notamment la décision est prise de maintenir le taux des taxes en l'état actuel.

Questions diverses

Monsieur le maire lit plusieurs courriers :

Pigeons Sport saint-Paulois pour avoir leur siège social à la mairie. L'accord est donné sous réserve d'une prestation lors de la fête locale.

Bleuets de France :

Mandat est donné au Foyer rural, après réponse au courrier, pour organiser la récolte.

Containers :

Il y a encore trop de déchets posés à côté des containers. L'arrêté municipal doit être pris dès validation par les services de la sous-préfecture de Mirande.

Circulation routière :

L'arrêté concernant la circulation et le stationnement au vieux village sera pris dès que la signalisation et le marquage au sol sera effectif.

Tennis :

Afin de permettre une utilisation correcte du cours, ainsi qu'une décharge de responsabilité de la commune, un projet de règlement est adopté. Il sera affiché près du court.

Communauté de communes :

Le prochain conseil communautaire aura lieu à Saint-Mont le mardi 26 avril 2011. Le conseil municipal est invité.

Peinture de la croix :

Marie-Claude DUVIGNAU souhaite qu'un échafaudage soit installé près de la croix afin de la repeindre.

Inauguration :

Le maire souhaite que soient inaugurés la mairie, l'assainissement, la rue Sainte-Barbe. Un contact doit être pris avec le président du SIEBAG pour convenir d'une date.

En parlant du SIEBAG, Sébastien FAURE fait part d'une réunion fixant le prix du m3 assaini. Il aurait un prix de départ à 1,70 €. C'est beaucoup trop et un montant de 1,50 € serait plus raisonnable.

La séance est levée à 23 heures.

Mardi 19 avril 2011

M. le Maire ouvre la séance à 18h30 et donne lecture du procès verbal de la dernière séance. Il est adopté à l'unanimité.

Compte administratif et budget prévisionnel

Un rappel est fait du compte administratif et du budget prévisionnel (déjà présenté mais sans l'exactitude de certains chiffres). Le conseil municipal donne son accord..

Délibération d'affectation des résultats

Le Conseil Municipal de la commune

de Saint-Mont, réuni le dix neuf avril deux mil onze

sous la présidence de M. Michel PETIT après avoir adopté le compte administratif de l'exercice **2010** dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement		
Résultat de l'exercice **2010** qui est égal au compte 12 "résultat de l'exercice" figurant au compte de gestion	**A**	**59 306,08 €**
Report à nouveau (solde créditeur "110" ou débiteur "119" du compte de gestion	**B**	161 936,64 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2010	**A+B**	**221 242,72 €**

Section d'Investissement		
		C
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)		**-63 615,82 €**
		D
Restes à réaliser Dépenses: 178 111,53 € Recettes: 94 524,40 €	**Solde des restes à réaliser**	**-83 587,13 €**
		E
Besoin de financement à section d'investissement	**E=C+D**	**-147 202,95 €**

décide d'affecter au budget pour 2011, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 de la façon suivante :

1°/ - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de	**F** **147 202,95 €**
2°/ - Le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 "excédent de fonctionnement reporté"	**74 039,77 €**

Approbation du compte de gestion dressé par M. MOUTARD Jean-Marc, Receveur Municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2010** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2010**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2009**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'étude de tous ces documents, le **Conseil Municipal,**

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles
2. relatives à la journée complémentaire ;
3. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Amortissement de la carte communale

M. le Maire rappelle que par délibération du 18 mars 2009, la décision d'amortir l'établissement de la carte communale en un an avait été prise ainsi que d'inscrire la somme au budget 2010.

Puis par délibération du 7 avril 2010, il avait été décidé de reporter d'un an cette décision puisque le projet avait pris du retard.

Compte tenu du retard pris au cours de l'exercice 2010, ce projet ne sera achevé qu'en 2011. Il propose donc de reporter encore d'un an cette décision.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et décide :

- **d'amortir sur une durée d'un an l'établissement de la carte communale,**
- **de prévoir au budget 2012 les crédits correspondant à cette opération.**

Vote des taux des taxes directes locales pour 2010

Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Pour l'année 2011, le Maire présente les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux, qui mentionne notamment, les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant.

Le Maire demande à l'assemblée délibérante de fixer les taux pour 2011.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'appliquer pour 2011, les taux suivants :

Taxe d'habitation : 12.01 %
Taxe sur le foncier bâti : 13.30 %
Taxe sur le foncier non bâti : 92.78 %

Gardiennage des églises

Vu la lettre du 24 janvier 2011 de M. le Préfet du Gers relative à l'indemnité de gardiennage des églises,

Le Conseil Municipal décide d'octroyer le montant maximum annuel pour un gardien non résidant dans la commune.

La somme sera donc pour l'exercice 2011 de 119.55 €.

Autorisation de signature de convention

Le maire rappelle que la compétence de gestion de l'école de Saint-Mont a été transférée à la communauté des communes des Monts et Vallée de l'Adour.

Une première convention a été signée en 2001 lors de la mise à disposition des locaux.

Il souhaite actuellement transférer la salle du bas de la mairie qui a été réaménagée afin que les deux classes puissent avoir une salle de communication.

Par une délibération en date du 17 mars 2011, monsieur le Président de la CCMVA a accepté cette mise à disposition. Il a même signifié au maire de la commune de Saint-Mont qu'il souhaitait lui restituer le logement T3 situé au-dessus de l'école afin que la commune puisse le réaménager et l'inclure dans son parc locatif.

Après avoir écouté cet exposé, le conseil municipal délibère à l'unanimité et :

accepte le transfert de la salle du bas de la mairie à la C.C.M.V.A. pour un usage scolaire et périscolaire,

prend acte de la restitution du logement de fonction attenant à l'école, autorise le maire à signer la convention de mise à disposition.

Questions diverses

Cuisine du foyer :

Deux inspecteurs des services vétérinaires sont venus visiter le foyer. Ils ont donné les conseils suivants :

Mettre de l'inox sur les murs de la cuisine (pas de carrelage) et sur les plans de travail

Organiser la « marche en avant » : passer du coin préparation (prévoir un point d'eau,) avec congélateur, placards etc … au point cuisson avec hotte aspirante et robinet pour se laver les mains

Faire la pièce « plonge » isolée du reste avec une entré « sale » et une sortie « propre ».

Enlever le bois (lambris, fenêtre etc) ou alors le bois être recouvert d'une peinture laque.

Prévoir deux regards d'évacuation au sol dont un très grand (60 x 60) pour pouvoir vider la sauteuse.

Revoir le système électrique

Prévoir un WC pour le personnel de service ou isoler un WC.

Remplacer les trois fenêtres en bois de la cuisine par des fenêtres en PVC ou alu équipées de moustiquaires..

Distillerie Chauvet :

L'arrêté complémentaire de la Préfecture est arrivé. Il prévoit une étude technico-économique avec le choix d'un cabinet avant deux mois et une étude réalisée avant le 31 décembre 2011.

Eglise:

Marie-Claude demande à ce que le tapis rouge de l'autel soit changé. Accord est donné.

La séance est levée à 19 heures 30 minutes.

Mercredi 4 mai 2011

Projet citerne et demande de subvention

Le Maire rappelle que le sénateur Raymond VALL veut subventionner un projet investissement de la municipalité à hauteur de 5.000 €. La réserve du lotissement du Boutillet doit être comblée. Toutefois, des points d'interrogation subsistent : peut-on faire une citerne unique avec le nouveau lotissement de Pascalot ? doit-on acheter un morceau de terrain pour la positionner ? en faut-il deux dont une dans l'emplacement actuel de la réserve ?

Devant toutes ces interrogations, le conseil décide de surseoir à la demande

Aménagement du quartier de Pascalot

Monsieur le Maire avait demandé (délibération 2011/010 du 10 mars 2011) à M. Michel LACOSTE d'étudier un projet d'aménagement du terrain de Pascalot.

Le devis vient d'arriver : 12.000 € pour l'étude de l'aménagement de 4 lots. Il s'avère que c'est beaucoup trop onéreux vu le nombre réduits de lots qui seraient aménagés.

Il informe le conseil municipal que les prometteurs d'un écoquartier, qu'il avait rencontré en décembre 2010, l'ont contacté et souhaitent aménager ce terrain par des constructions jumelées avec des principes novateurs (cellules photovoltaïques, terrain en copropriété, récupération des eaux de pluie, écomatériaux …). La rencontre est prévue le lundi 9 mai 2011 à 10 heures.

Achat d'un tableau récapitualtif des maires de la commune

Une société basée à TOULOUSE, représentée par un commercial venu rencontrer le maire il y a trois semaines, propose d'élaborer un tableau des maires de la commune de 1790 à nos jours. Cette « mémoire » des gens se traduirait par un tableau sous verre agrémenté du blason et de quelques photos ainsi que de deux copies A3 plastifiées. Dans sa grande majorité, le conseil municipal s'abstient (5 voix), deux voix sont POUR, une voix CONTRE. Le tableau sera acheté pour 570 € H.T.

Projet accessibilité de l'église

Le maire rappelle que le devis proposé par l'entreprise Claverie était beaucoup trop élevé. Il a écrit à l'architecte des Bâtiments de France pour connaître sa position sur la façon de rendre accessible l'église (rampe en béton, rampe en bois démontable ….). A ce jour, il n'a reçu aucune réponse. Christian TOLLIS rappelle que la communauté des communes a diligenté une étude pour l'accessibilité de tous les édifices. Le maire lui rappelle qu'il ne se fait aucune illusion sur ce genre d'étude qui viendra sûrement grossir le budget de 80.000 € de la CCMVA pour ces études.

Chemins ruraux

Le maire fait le point sur les chemins ruraux. Il s'agit :

- de rétrocéder une partie du chemin des 3 Canils à Mme FOURGEAUD Anne-Marie,
- de rétrocéder une partie du chemin de Du Sadit à M. PARIS Jean-Claude,
- d'acquérir les parcelles constitutives de la voie de Tombille avec les particuliers qui ont donné leur accord (M. BOUEILH Philippe, M. ROCHARD Gilles et Mme BERNARD-MASSON Josette, M. LAMOTHE Jean et Mme LAMOTHE Marie)
- d'acquérir les parcelles constitutives de la voie de La Manive avec les particuliers qui ont donné leur accord (Mme FEUGERE Jacotte, les Producteurs PLAIMONT)
- de rétrocéder une partie du chemin de Bernichou à Mme GUISLAIN Isabelle,
- d'acquérir les parcelles constitutives de la voie de Bernichou avec les particuliers qui ont donné leur accord (Mme GUISLAIN Isabelle, M. LASBIATTES Claude)
- d'acquérir les parcelles constitutives de la voie de l'Eglise avec le particulier qui a donné leur accord (Mme BOUEILH Marie-Rose) et de continuer la procédure (déclaration d'utilité publique et expropriation) avec le particulier qui n'a toujours pas donné son accord, Mme LAMARQUE Patricia.
- Les délibérations suivantes sont prise à l'unanimité (8 votants, 8 voix POUR) sauf la délibération 2011/027 concernant La Manive où Mme FEUGERE Jacotte et M. BOUEILH Joël sont sortis puisqu'ils étaient concernés (6 votants, 6 voix POUR)

Préparation des cérémonies : 8 mai 2011 et inauguration de la mairie

Monsieur le maire distribue aux conseillers les invitations pour la cérémonie du 8 mai. Il précise que cette dernière aura lieu à 11h30 mais que le rendez-vous est donné à 10h30 pour préparer la salle. Il s'occupera ce samedi du pot d'honneur qui sera servi. Il demande à la secrétaire de commander une gerbe chez VAUX d'un montant de 50 euros.

Pour l'inauguration de la mairie, de l'assainissement et de la rue, la date du samedi 18 juin est retenue. Normalement, l'entreprise Bayol aura terminé ses travaux et le chantier sera réceptionné. Il propose donc de réfléchir aux modalités d'organisation

Délibération pour la signature de la convention du tertre du Saget

Autorisation de signature de la convention avec le Syndicat d'Assainissement de la Région de Riscle

Le maire rappelle que le Syndicat d'Assainissement de la Région de Riscle a vocation afin d'intervenir sur l'ensemble des affluents et canaux de l'Adour sur son territoire. La commune est concernée pour le « Saget ». Une Déclaration d'Intérêt Général d'urgence prévoyant le projet de réalisation des travaux de protection contre les inondations du Saget a été faite.

Puis il donne lecture du projet de convention avec le dit Syndicat régissant la surveillance et l'entretien des aménagements de protection contre les inondations du Saget à Saint-Mont afin d'assurer les travaux de remise en état de la digue de protection.

Enfin, il précise que par délibération du 31 mars 2011, le Conseil Syndical a donné son accord.

Après avoir écouté cet exposé, le conseil municipal délibère à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-dessus

Point sur les commissions

6/1 Cadre de vie

Jacotte FEUGERE demande à ce qu'une collecte d'encombrants soit organisée. La date du 2 juillet 2011 est retenue.

En direct du conseil municipal

6/2 Carte communale

Le maire attend toujours la lettre des services du conseil général qui lèverait la réserve sur le quartier du Cos. Christian TOLLIS s'engage à relancer ce service.

6/3 Social

Jacotte FEUGERE précise que l'ASSM a utilisé la subvention attribuée par la municipalité pour aider les habitants. A ce jour, un dernier dossier vient d'arriver.

Pour le PSC 1, la remise des diplômes est prévue ce dimanche 8 mai 2011 à midi.

6/4 Travaux

Jean-Pierre JEGUN signale qu'il reste deux week-ends pour terminer les travaux de raccordements à l'assainissement collectif. Il faudra envisager donc l'aménagement des communaux en vue de la réalisation du sentier de l'Adour.

6/8 Tourisme

Marie-Claude DUVIGNAU, absente, a laissé le message suivant : une marche intergénérationnelle aura lieu le 4 juin 2011.

De plus, au niveau touristique, il est constaté un manque de poubelles dans le village. Accord est donné pour les commander.

Questions diverses

Fonds de solidarité :

Monsieur le Maire lit au conseil municipal la lettre du Conseil général (direction générale adjointe chargée de la solidarité). Il s'agit d'un appel pour le fonds départemental de Solidarité Logement et d'un fonds d'Aide aux Jeunes.

Le montant demandé est fonction de la population, soit 0,40 € par habitant. Il y a 319 habitants à SAINT-MONT.

Monsieur le maire propose donc de verser la somme de 0,40 x 319 soit 127,60 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire :

Accepte de contribuer à cette action de solidarité,

Autorise le maire à verser cette aide de 127,60 € au fonds de solidarité logement et au fonds d'aide aux jeunes.

Convention avec la Région pour le SIP Midi-Pyrénées

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la Région a mis en œuvre et exploite une plate-forme de services publics en ligne, en vue de son intégration sur les sites Internet des collectivités locales de Midi-Pyrénées. Ce projet se nomme Service d'Information Publique (SIP) Midi-Pyrénées. Ce projet avait été présenté lors d'une séance précédente et le Conseil Municipal avait été intéressé. Il avait donc écrit afin de connaître les modalités d'adhésion.

La commune devait avoir créé son site internet pour en bénéficier. Cette installation a été réalisée.

Puis, il a repris contact avec le Conseil Régional qui, par délibération a approuvé l'adhésion de la Mairie de Saint-Mont.

Enfin, il présente le projet de convention entre la commune représentée par son Maire et la Région par son Président.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire délibère à l'unanimité et décide : de l'autoriser à signer la convention d'adhésion à titre gratuit au Service d'Information Publique Midi-Pyrénées.

Assainissement :

Joël signale une odeur forte d'égouts près du syndicat des vins. A surveiller donc et en parler au SIEBAG

Rencontre avec l'abbé de Riscle :

Jacques DUBOS représentera le maire lors de cette rencontre le samedi 14 mai 2011, à 11h00.

Entretien du terrain de tennis :

Cette année, cela n'est pas nécessaire. La question sera posée l'an prochain.

Etats généraux de l'Economie Sociale et Solidaire :

La région Midi-Pyrénées propose un colloque sur ce thème avec une inscription à retourner avant le 9 mai 2011.

Réunion d'élus locaux à Lascazères : :

Le mardi 17 mai 2011, est prévue une réunion d'élus locaux organisée par la MSA. Le thème est : Sous les lignes, restons à distance. Aucun membre n'est intéressé, tout le monde restera prudent !

Tout numérique :

Un dossier est arrivé en mairie informant du passage au tout numérique le 8 novembre 2011. Plutôt que de nommer un référent, des articles seront proposés dans le « Petit saint-montais » et sur le site de la mairie pour les gens désireux de s'informer.

Visite des inspecteurs des services vétérinaires au foyer :

La visite a permis de faire le point sur l'aménagement de la cuisine. Les inspecteurs ont envoyé un rapport contenant des recommandations pour des travaux à effectuer afin de s'approcher des normes en vigueur.

Dépositoire :

Jacques DUBOS demande à ce que le dépositoire du cimetière soit réhabilité afin d'éviter que les corps ne soient déposer autre part en attendant les travaux de leur propre sépulture. L'accord est donné mais il faudra s'informer avant sur la législation en vigueur.

La séance est levée à 23 heures et 35 minutes

Prochains conseils municipaux :

- **mercredi 8 juin 2011**
- **mercredi 6 juillet 2011**
- **mercredi 3 septembre 2011**

en la mairie de Saint-Mont, à 21 heures

Informations

Le 8 novembre 2011, notre département passera à la télévision tout numérique. C'est-à-dire au remplacement de la diffusion analogique hertzienne par une diffusion numérique hertzienne.
En d'autre termes si vous avez un vieux poste de télévision, vous serez obligé de le changer, ainsi que l'antenne., *(sauf si vous avez déjà un décodeur externe pour revoir la TNT).*
Ce nouveau système vous permettra de recevoir toutes les chaînes « TNT » soit 19 chaînes en tout.
Pour tous renseignements adressez vous au 0970 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local du lundi au samedi de 8h à 21h).

Dans le prochain Petit Saint Montais nous ferons un article plus explicite sur ce changement.

Qu'est ce que l'ASSM ?

Vous habitez Saint Mont et :

- Vous avez des difficultés pour remplir votre déclaration d'impôts pour effectuer des démarches auprès d'un organisme social (CAF, CPAM…)
- Vous voulez entrer en contact avec un travailleur social, faire part d'une situation particulière….
- Vous désirez être informé sur « Présence Verte », l'ADMR, la Maison Départementale du Handicap, le maintien à domicile ou l'entrée en Maison de Retraite pour vous ou quelqu'un de votre entourage...
- Votre enfant va partir en classe de neige ou en classe verte et vous avez besoin d'une aide financière…

Adressez vous aux bénévoles* des Actions Sociales de Saint Mont tous les lundi de 10h à 12h à la Maison des Associations.

**Les bénévoles sont tenus au devoir de réserve*

Vous pouvez louer le foyer de Saint Mont.

La location est **gratuite** pour tous les habitants et les sociétés de Saint Mont. Le prix de location est de **150 €** du vendredi matin au dimanche soir (pendant la période hivernale).Une caution de 200 € vous sera demandée ainsi qu'une location de 10€ pour 50 couverts si besoin est.
Réservations : Mairie : 05 62 69 62 67.
Geneviève Laborde : 05 62 69 62 80 ou laborde.genevieve@wanadoo.fr

Le Petit Saint-Montais est la revue du Foyer Rural de SAINT-MONT.

Directrice de la publication :
La Présidente du Foyer Rural,
Geneviève Laborde
Tél : 05 62 69 62 80Ou 06 13 04 85 77

Imprimé par nos soins
Imprimerie Spéciale SAINT-MONT
Photos :
P Marcusse, R Chapel, Isabelle Labruffe, G Laborde?